



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

26^e Session de la Conférence des Etats-parties

Déclaration

S.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'OIAC

**Aerosolized use of central nervous system acting chemicals for law
enforcement purposes**

La Haye, 29 Novembre - 3 décembre 2021

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

26th Session of the Conference of States-Parties

Statement

H.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Permanent Representative of Switzerland
to the OPCW

**Aerosolized use of central nervous system acting chemicals for law
enforcement purposes**

The Hague, 29 November – 3 December 2021

Monsieur le Président,

La Suisse, en tant que parraine du projet de décision soumis à la Conférence des Etats-parties intitulé « Accord relatif à l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre », appelle tous les membres de la Conférence à approuver cette décision. Le projet de décision (C-26/DEC/CRP.1/Rev.1) a été soumis par 50 Etats-parties.

Je voudrais pour commencer revenir sur les préoccupations de longue date de mon pays concernant les produits chimiques agissant sur le système nerveux central (CNSAC) dans le contexte du maintien de l'ordre et sur nos efforts répétés pour relever ce défi. En effet, la Suisse a pour la première fois soulevé officiellement cette question à l'OIAC dans un document de travail national lors de la deuxième conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, en 2008. Au cours des années suivantes, la Suisse a constamment appelé l'OIAC à adopter une position claire en ce qui concerne les CNSAC dans le contexte de l'application de la loi. À partir de 2014, l'Australie est également devenue un des principaux pays appelant à l'action sur les CNSAC et a joint ses efforts aux nôtres. Ceci a mené notamment à la publication d'un document commun soutenu par de nombreux États parties lors de la quatrième conférence d'examen en 2018.

Après plus d'une décennie de discussions informelles sur les CNSAC à l'OIAC, les États-Unis d'Amérique, l'Australie et la Suisse ont lancé un processus visant à adopter deux décisions, l'une par le Conseil exécutif et l'autre par la Conférence des États parties, afin de répondre à nos préoccupations de longue date concernant relatifs à l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre. Cette initiative s'appuie sur les travaux précédemment menés pendant de nombreuses années par un groupe d'États parties, mais aussi sur les efforts de la communauté scientifique et de la société civile. Le travail considérable du conseil scientifique consultatif (SAB) pour caractériser et identifier les agents de lutte antiémeute (RCA) et souligner que, contrairement aux RCA, les CNSAC en aérosol ne peuvent actuellement pas être utilisés en toute sécurité à des fins de maintien de l'ordre, revêt une importance particulière. Au mois de mars dernier, le Conseil exécutif a adopté cette décision avec une majorité qualifiée. 50 États-parties nous ont maintenant rejoints en tant que co-parrains du projet de décision présenté lors de cette session de la Conférence des Etats-Parties et beaucoup d'autres soutiennent cette initiative. Je tiens à les remercier tous.

Le projet de décision soumis à la Conférence réaffirme notre compréhension de l'application de la Convention - à savoir que l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central est incompatible avec la notion de maintien de l'ordre en tant que « fin non interdite » au titre de la Convention sur les armes chimiques. Elle ne crée pas de nouvelles obligations juridiques pour les États parties et n'impose pas de restrictions à des utilisations non interdites par la convention, par exemple dans les domaines de la recherche ou des utilisations médicales ou pharmaceutiques. Nous nous sommes efforcés d'avoir un dialogue ouvert avec les délégations par le biais de nombreuses réunions et consultations, qui ont abouti au projet révisé actuel. Nous pensons que ce projet est équilibré et devrait être acceptable pour tous, tout en relevant ce défi très important de manière appropriée.

Plus que jamais, la Suisse est convaincue qu'il est nécessaire d'agir maintenant sur la question de l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre afin de sauvegarder l'intégrité de la CAC et de prévenir l'affaiblissement de la norme interdisant l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins interdites par la Convention.

Nous regrettons qu'une adoption par consensus ne semble pas être possible. Au vu de l'importance que cet objet revêt à nos yeux, et en considération des nombreuses années de discussion que nous avons menées au sein de cette organisation, nous pensons qu'il est justifié et raisonnable de demander un vote sur le projet de décision. La Suisse demande donc que le projet de décision (C-26/DEC/CRP.1/Rev.1) soit maintenant soumis au vote par appel nominal.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr Chair,

Switzerland, as a co-sponsor of the draft decision before the Conference of States-Parties entitled “Understanding on the aerosolized use of central nervous system-acting chemicals for law enforcement purposes”, calls on all members of the Conference to adopt this decision. The draft decision (C-26/DEC/CRP.1/Rev.1) has been submitted by more than 50 States-Parties.

At the outset, I would like to take a minute to go back to the long-standing concerns of my country about CNS-Acting Chemicals in the context of Law Enforcement and our repeated efforts to address this challenge. Indeed, Switzerland first raised this issue officially at the OPCW in a national working paper during the second Review Conference of the Chemical Weapons Convention, in 2008. Over the following years, Switzerland has consistently called on the OPCW to take a clear stance with regard to CNSACs in the context of Law Enforcement. Starting in 2014, Australia became another leading advocate for action on this important matter and joined efforts with us, including by issuing a joint paper supported by many States-Parties during the fourth review conference in 2018.

After well over a decade of informal discussions on CNSACs at the OPCW, the United States of America, Australia and Switzerland initiated a process with the aim of adopting two decisions, one by the Executive Council and one by the Conference of the States Parties, to address our long-standing concerns with regard to the aerosolized use of CNS-acting chemicals for law enforcement purposes. This initiative builds on the work previously conducted over many years by a group of States-Parties, but also on the efforts of the scientific community and civil society. Of particular importance is the extensive work of the Scientific Advisory Board (SAB) in characterizing and identifying riot control (RCA) agents and underlining that in contrast to RCAs aerosolized CNSACs cannot currently be safely used for law enforcement. 50 States-Parties have now joined us as co-sponsors of the decision and many more support this endeavour. I would like to thank them all.

The draft decision before the Conference re-affirms our understanding of the application of the Convention – namely, that the aerosolized use of CNS-acting chemicals is inconsistent with law enforcement purposes as a “purpose not prohibited” under the CWC. It does not create new legal obligations for States Parties or impose any restrictions on purposes not prohibited under the convention for example in the fields of research, medical or pharmaceutical uses. We have sought to have an open dialogue with delegations through numerous meetings and consultations, which led to the current revised draft. We believe this draft is balanced and should be acceptable to all, while addressing this very important challenge in an appropriate manner.

More than ever, Switzerland is convinced that acting now on the issue of the aerosolized use of central nervous system-acting chemicals for law enforcement purposes is necessary in order to safeguard the integrity of the CWC and prevent the weakening of the global norm against the use of toxic chemicals for purposes prohibited under the Convention.

We regret that an adoption by consensus does not seem to be possible. Considering the importance that this topic has for us and in view of the many years of discussions that we have led in this organization we believe that it is justified and reasonable to request a vote on the draft decision. Thus, Switzerland requests that draft decision C-26/DEC/CRP.1/Rev.1 be now voted upon by the Conference in a roll-call vote.

Thank you Mr Chair.